

L'île aux oiseaux se fera

L'incontestable intérêt public du projet conduit le Tribunal administratif à rejeter les oppositions de riverains de la plage.

GILBERT HERMANN

L'île aux oiseaux se fera! Ainsi en a décidé le Tribunal administratif qui, dans un arrêt du 31 octobre, déboute les riverains de la plage de Préverenges, voisins d'un aménagement auquel ils s'opposent. Ils ont renoncé à recourir auprès du Tribunal fédéral. La démarche aurait été téméraire car leur argumentation a été littéralement «balayée» par le Tribunal administratif.

L'île aux oiseaux est un projet commun au Cercle ornithologique de Lausanne, à Pro Natura Vaud et au Groupe ornithologique et des sciences naturelles de Morges et environs. Il est piloté par Lionel Maumary, biologiste, président du Cercle ornithologique de Lausanne, en collaboration avec Michel Baudraz, ingénieur en génie rural, et Laurent Vallotton, biologiste.

L'embouchure de la Venoge est l'une des principales escales des oiseaux migrateurs en Suisse. Selon Cornelis Neet, conservateur de la faune, «sa valeur atteint presque l'indice de classification comme site d'importance nationale». Mais l'endroit est loin d'offrir une capacité d'accueil maximale pour les oiseaux. Améliorer ces capacités d'accueil, tout en mettant les oiseaux à l'abri de la pression humaine (et plus encore de celle de chiens) est l'objectif que poursuit l'île aux oiseaux (voir infographie). Projet qui a reçu le soutien de la commune de Préverenges — laquelle considère qu'il revêt un intérêt non seulement pour les ornithologues mais pour le public en général — et de l'ensemble des services de l'Etat. Qu'est-ce qui motivait les op-

Un site remarquable au niveau national



J.-F. Ehrisson, d'après Nos Oiseaux, sept. 97, M. Bauriaz

positions? Des riverains considéraient que l'île aux oiseaux devait être aménagée à l'est de l'embouchure de la Venoge, sur Saint-Sulpice, où la rive est, selon eux, «beaucoup plus naturelle dans son aménagement». Mais, comme le souligne Cornelis Neet, le site a été choisi par les oiseaux eux-mêmes sur la base des qualités du substrat

et des ressources en nourriture. Autrement dit, on ne saurait leur imposer un lieu d'escale. Les opposants craignent un ensablement de la zone avec pour conséquence l'émanation de mauvaises odeurs. Or, le Tribunal administratif estime que tout en améliorant sensiblement les conditions d'accueil des oiseaux, le projet entre

dans le cadre général de la protection des biotopes. «Son intérêt public n'est ainsi pas contestable.» Il considère en outre que rien ne permet d'affirmer que l'aménagement «aggraverait sensiblement les odeurs auxquelles les riverains sont exposés et sera de nature à gêner ceux-ci de manière sensible dans leur bien-être». □

Réactions contrastées

Longtemps attendu, le jugement du Tribunal administratif satisfait naturellement les initiateurs du projet: «Je suis très content et soulagé que le TA ait bien vu l'intérêt de notre projet. Content qu'il n'ait pas favorisé la frilosité helvétique envers des choses nouvelles», déclare Lionel Maumary. Satisfaction que partage Pierre Borgnana, syndic de Préve-

renges: «On est très contents! On n'en attendait pas moins de la part du tribunal!»

«On n'ira pas plus loin», déclare Flora Brugger qui exprime la position des recourants qui renoncent à porter l'affaire devant le Tribunal fédéral. «Mais on espère que les promesses concernant le nettoyage du site seront tenues.»

Le projet occasionnera une dé-

pense de 450 000 francs. Son financement est pratiquement assuré (subventions et dons). Sous réserve d'un éventuel recours au TF, sa réalisation interviendra en été 2001: «Nous sommes obligés de faire les travaux en période de hautes eaux afin que les chalands qui apportent les matériaux puissent accéder au site», explique Lionel Maumary. G. H.